**DECLARATION DU CONGO SUR L’EPU DU BENIN**

10 Nov. 2017

**Monsieur le Président,**

Le Congo souhaite la bienvenue à la délégation du Benin et la félicite pour la présentation de son rapport national.

 En sus du cadre formel de renforcement de l’arsenal juridique de protection des droits de l’homme, nous saluons les mesures pratiques du Benin tendant à améliorer les conditions de vie de sa population.

Le Congo apprécie hautement l’adoption par le Benin d’un code de l’enfant.

Mon pays encourage le Benin pour une mise en œuvre effective des dispositions tirées de ce code notamment, aux fins d’éliminer tout risque de meurtre ou d’abandon des enfants handicapés de naissance ou des enfants dits sorciers.

De même que pour protéger les enfants victimes de vente, de traite et d’exploitation économique et sexuelle.

Par ailleurs, mon pays se félicite de la volonté réitérée du Benin de poursuivre et de renforcer sa coopération avec les organes de traités et les procédures spéciales.

Nos recommandations :

1. Adopter des plans de développement local intégrés pour améliorer les conditions et niveaux de vie des populations vulnérables ;
2. Prendre des mesures appropriées pour lutter contre les actes dits de justice populaire.

Enfin, mon Pays invite la communauté internationale à apporter tout l’appui nécessaire aux efforts des Autorités béninoises dans la mise en œuvre des recommandations qui auront été acceptées.

**Je vous remercie**